



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 272

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du 17 mai 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 272 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 430 450 \$ et un emprunt de 430 450 \$ pour l'achat d'une niveleuse 6 roues motrices et d'un élévateur à colonnes et chandelles ».

Ledit règlement a pour objet de décréter une dépense de 430 450 \$ et un emprunt de 430 450 \$ pour l'achat d'une niveleuse 6 roues motrices et d'un élévateur à colonnes et chandelles ».

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 juillet 2016 et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **3^{ième}** jour du mois d'**août** de l'an **2016**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière adjointe